

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 1 mars 2022 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Est/sont

absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-03-021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 1er février 2022

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Proclamation du mois de l'Autisme

5 - FINANCES

5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 28 février 2022

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion et dépôt du projet règlement # 2022-02 « Interdiction de se stationner aux endroits identifier par une pancarte aux abords des chemins municipaux

6.2 - Avis de motion au règlement # 2022-03 « Règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Léon-Gélinas, branche 3. »

6.3 - Adoption du règlement # 2022-01 « Règlement 2022-01 concernant le code d'éthique et déontologie des élus »

6.4 - Bibliothèque - nomination de la coordonnatrice

6.5 - La Classique des Appalaches / autorisation de passage du Vélo, Victo, Fest.

6.6 - Servitude d'une tour de télécommunication - autorisation de signature de l'acte.

6.7 - Location du terrain de balle et de la salle - prix

7 - VOIRIE

7.1 - Fauchage - soumissions

7.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien réseau routier (PAVL)

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

8.2 - Rapport des comités municipaux

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-03-022

3.1 - Séance ordinaire du 1er février 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

2022-03-023

4.1 - Proclamation du mois de l'Autisme

À une demande d'appui formulée par Autisme Centre-du-Québec

Attendu que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984,

Attendu qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société,

Attendu qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive,

Attendu qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise.

Il y a lieu de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

5 - FINANCES

2022-03-024

5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 28 février 2022

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Charles Martin, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 2^e jour du mois de mars 2022

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion et dépôt du projet règlement # 2022-02 « Interdiction de se stationner aux endroits identifier par une pancarte aux abords des chemins municipaux

Avis de motion au règlement # 2022-02 « Règlement concernant l'interdiction de se stationner aux abords du chemin des Cyprès »

Je, soussignée, Nathalie Leblanc, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 2022-02 ayant pour objet l'interdiction de se stationner aux abords des chemins municipaux identifier par une pancarte sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Nathalie Leblanc,
Conseillère

6.2 - Avis de motion au règlement # 2022-03 « Règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Léon-Gélinas, branche 3. »

Je, soussigné, Sylvain Plante, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2022-03 ayant pour objet d'imposer un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux du cours d'eau Léon-Gélinas sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Sylvain Plante,
Conseiller

2022-03-025

6.3 - Adoption du règlement # 2022-01 « Règlement 2022-01 concernant le code d'éthique et déontologie des élus »

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1er février 2022.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la même séance.

Il est proposé par: Sarah Pelletier
Et appuyé par: Sylvain Plante

QUE le règlement # 2022-01 concernant le code d'éthique et de déontologie soit adopté.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2022-03-026 6.4 - Bibliothèque - nomination de la coordonnatrice

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu de nommer Madame Christiane Lampron, coordonnatrice de la bibliothèque de la Municipalité de Sainte-Séraphine auprès du réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉE

2022-03-027 6.5 - La Classique des Appalaches / autorisation de passage du Vélo, Victo, Fest.

CONSIDÉRANT QUE le Vélo.Victo.Fest., événement chapeauté par La Classique des Appalaches, a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis de prendre part à une course de calibre professionnelle parmi les plus difficiles en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QU'UN tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Justin Allard, appuyé par Alexandre Talbot et résolu d'autoriser le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement Le Vélo.Victo.Fest. le 3 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-03-028 6.6 - Servitude d'une tour de télécommunication - autorisation de signature de l'acte.

CONSIDÉRANT QU'une demande de servitude de passage en faveur de la municipalité de Sainte-Séraphine a été demandée afin de permettre d'utiliser partiellement la propriété pour des besoins spécifiques tels que le passage d'équipements requis ou nécessaires pour l'entretien de la tour du réseau internet;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de notaire de Me Marie-Claude Côté a été mandatée afin de préparer un acte de servitude relativement aux droits de passage temporaire et à l'installation permanente de la tour de télécommunication sur une partie de lot 6 002 184 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Charles Martin

Appuyé par Justin Allard

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'acte de servitude à intervenir entre la municipalité et M Yvan Mailhot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-03-029 6.7 - Location du terrain de balle et de la salle - prix

Il est proposé par Sylvain Plante
Appuyé par Nathalie Leblanc
Et résolu que la location du terrain de balle sera fixée à 100\$ et que la grande salle reste au même prix soit à 225\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE

2022-03-030 7.1 - Fauchage - soumissions

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont demandé des soumissions pour le fauchage 2022;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

Nom des soumissionnaires	Taux du kilomètre	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant avec taxes
9253-4015 Québec Inc. David Bailey	195\$ x 22km	4 290\$	214.50\$	427.93\$	4 932.83\$
Pierre Lampron	180\$ x 22km	3 960\$	172.21\$	343.56\$	3 444.23\$
Entreprise ML Michel Leblanc	215\$ x 22km	4 730\$	236.50\$	471.82\$	5 438.32\$

Il est proposé par: Sylvain Plante
Et appuyé par: Sarah Pelletier
QUE le contrat de fauchage 2022 soit remis au plus bas soumissionnaire : M Pierre Lampron

ADOPTÉE

2022-03-031 7.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien réseau routier (PAVL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 108 551,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc, il est unanimement résolu que la municipalité de Séraphine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau routier.

ADOPTÉ

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question de la fibre optique et du réseau cellulaire.

8.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

l'AGA de l'OTJ le 15 mars à 19h30, au centre communautaire. La CPTAQ autorise l'activité des tires de tracteur et camion.

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 08 et terminée à 20 h 15.

2022-03-032

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15, il est proposé par Sylvain Plante et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière

